



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 03 juillet 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Convention d'occupation du domaine public avec la société ROSACE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour le très haut débit, la commune de KILSTETT doit autoriser la société ROSACE à implanter 2 SRO (sous répartiteur) sur le domaine privé de la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE M le Maire à signer les conventions d'implantation à titre gratuit avec la société ROSACE de deux sous répartiteurs optique.

### 2/Presbytère : Approbation des loyers du logement aidé et du logement du prêtre

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère, la commune a réalisé 2 logements de type F3 de 57 m<sup>2</sup> et 54 m<sup>2</sup>

#### A/Loyer du logement aidé

Le prix du loyer mensuel est encadré. Il est fixé à 336.70 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le loyer mensuel du logement aidé du presbytère à 336.70 €

#### B/Presbytère : Loyer du logement du prêtre

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Fixe le loyer mensuel du logement du prêtre à 336.70 €

### 3/ Groupe scolaire : réforme des rythmes scolaires

Il est proposé de fixer l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour la rentrée 2017/2018.

Horaires scolaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8h00-11h30	8h00 -11h30		8h00-11h30	8h00 -11h30
13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école maternelle et élémentaire Louise WEISS applicable à la rentrée scolaire 2017/2018 à soumettre à la DASEN.

#### **4/Approbation tarifs de l'Accueil Après Scolaire pour la rentrée 2017-2018**

Afin d'assurer un accueil après l'école il est proposé de créer un Accueil Après Scolaire.

#### **Les horaires d'accueil de l'Accueil Après Scolaire sont :**

Lundi : 16h00 à 18h15

Mardi : 16h00 à 18h15

Jeudi : 16h00 à 18h15

Vendredi : 16h00 à 17h15

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un accueil après scolaire et FIXE le tarif à 6 € par jour et par enfant. Les frais sont payables mensuellement.

#### **5/Approbation tarifs EMMK pour la rentrée 2017-2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs de l'EMMK à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **6/CONTRAT DE RURALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN : EXTENSION DU CENTRE PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet d'extension du centre périscolaire.

#### **7/CONTRAT DE RURALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN : EXTENSION DE LA SALLE DE LA MUSIQUE ET DE LA CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation de l'extension de la salle de la musique et de la culture engagée en 2017, dont le montant s'élève à 400 000 € HT et APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet.

#### **8/Budget 2017 : Décision budgétaire modificative n°1 :**

Une décision modificative est nécessaire pour régulariser les écritures comptables en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Vote une décision modificative n° 1

#### **9/Autorisation d'engagement d'un d'Adjoint technique non titulaire.**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 afin de s'occuper de la gestion de la cantine scolaire de la commune.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La durée hebdomadaire de service est fixée à 14.75/35<sup>ème</sup>.

#### **10/ Rue de la Gravière : Régularisation foncière de la voirie publique**

Une parcelle de rue de la Gravière à Kilstett est dans l'emprise de la voirie de la rue de la Gravière. La parcelle a une surface totale de 0.72 are. Il est proposé de racheter la parcelle au prix net de 3 060 € l'are.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de régulariser la voirie rue de la Gravière.

**11/Sortie des jeunes de 18 ans à Paris le 15 et 16 juillet : pris en charge des frais**

La classe des jeunes de 18 ans (une dizaine) ont souhaité se rendre à Paris pour leur sortie de classe.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, Décide du principe de prise en charge des frais de séjours du voyage des jeunes de 18 ans et des 2 accompagnants :

- les nuitées en auberges de jeunesse
- les frais de transport en métro
- l'entrée au musée des invalides
- le transport en train pour les accompagnants

**12/ Facturation de l'enlèvement des containers à poubelle sur le domaine public**

Par délibération du 18 mai 2015, le conseil municipal avait approuvé le principe de la facturation des containers à poubelle sur le domaine public. Il est proposé de rectifier la délibération afin de pouvoir enlever les containers à poubelle dès le dimanche :

Le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 4 voix contre et 10 abstentions,

REFUSE de facturer 25 € l'enlèvement des containers à poubelle qui ne sont pas rentrés le dimanche aux propriétaires et maintien de la délibération du 18 mai 2015.

**13/ Recensement INSEE de la population en 2018 : nomination d'un coordonnateur**

Le recensement de la population de Kilstett se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. M Johann DUHAMEL D.G.S est désignée coordonnateur.

**14/ Rapport annuel 2016 du syndicat des eaux périmètre Gamsheim-Kilstett**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 du syndicat des eaux périmètre Gamsheim-Kilstett

**15/ Rapport d'activités 2016 de la communauté de communes du Pays rhénan**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de la communauté de communes du Pays Rhénan.

**16/ Droit de préemption Urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 4 cessions immobilières.

**Le Maire**

**Gabriel MULLER**